

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

20 OCTOBRE 2025

VISITE DE L'USINE DE POTABILISATION DE VIVAQUA À TAILFER

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de la santé,
de l'environnement et de l'action sociale

par

Mme Jacqmin

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Visite	3
IV. Rapport.....	10
V. Annexe.....	11

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale a procédé à une visite de l'usine de potabilisation de Vivaqua à Tailfer.

I. RÉSUMÉ

L'usine de potabilisation de Vivaqua à Tailfer constitue le plus grand captage d'eau de Vivaqua qui garantit à lui seul de 30 à 40 % de sa production annuelle et est ainsi une infrastructure clé pour l'approvisionnement en eau non seulement en Région bruxelloise mais également, via la vente d'eau en gros à des sociétés soeurs, en Wallonie et en Flandre.

Sur invitation de Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, la Commission de la santé, de l'environnement

et de l'action sociale a procédé à la visite de cette usine de potabilisation le 9 octobre 2025.

Dans ce cadre, les membres ont entendu un exposé de Mme Bovy et M. De Lombaert, Directrice générale et Directeur Production de Vivaqua. Ces exposés ont été suivis par un échange de vues et la visite de l'usine de potabilisation.

II. PROCÉDURE

En date du 9 septembre 2025, la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale s'est accordée sur un projet de visite de l'usine de potabilisation de Vivaqua à Tailfer le 9 octobre 2025. Elle a arrêté un projet de programme le même jour sur lequel la Conférence des présidents a marqué son accord le 18 septembre 2025.

La Commission s'est rendue à Tailfer le 9 octobre 2025 et s'est réunie le 20 octobre 2025 pour accorder la confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Ont participé à la visite : Mmes Ammi (Art. 47.3), Jacqmin (Rapporteuse), MM. Lepine (Président),

Maroy (Art. 47.4), Palermo, Mmes Tillieux (Art. 47.4), Warzée-Caverenne (Art. 47.4).

A assisté à la visite : M. Mockel.

Ont participé à l'octroi de la confiance pour l'élaboration du rapport : Mmes Aït Alouha, Dejardin, Durrenne, Jacqmin (Rapporteuse), Lazon (Art. 47.3), MM. Lepine (Président), Palermo, Mmes Roberty, Taquin, Thoron.

Ont assisté à l'octroi de la confiance pour l'élaboration du rapport : Mme Ammi, M. Janssen, Mme Linard.

M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.

III. VISITE

1) Exposé de Mme Bovy et M. De Lombaert, Directrice générale et Directeur Production de Vivaqua (annexe)

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, indique que Vivaqua est une intercommunale régionale très ancrée en Wallonie même si elle est essentiellement active à Bruxelles. Par rapport à l'usine de potabili-

isation située à Tailfer, elle précise qu'il s'agit du plus gros captage de Vivaqua et sa seule unité de potabilisation d'eau de rivière. Le site est par ailleurs classé Seveso en raison du stockage de diesel destiné à permettre la poursuite du fonctionnement du site en cas de black-out électrique et en raison de l'utilisation de réactifs dans le cadre du processus de potabilisation de l'eau.

Après avoir ajouté que Vivaqua est un acteur important en Belgique et en Région wallonne en matière de production d'eau et d'eau en gros, elle indique que l'intercommunale compte 26 captages, dont 24 en Région wallonne, et produit près de 120 millions de mètres cubes d'eau par an dont la moitié est distribuée aux ménages et aux entreprises à Bruxelles. Elle ajoute que l'autre moitié est revendue à des sociétés soeurs wallonnes et flamandes. La Société wallonne des eaux (SWDE), la Compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE) à Liège, l'Intercommunale de développement économique et d'aménagement du coeur du Hainaut (IDEA) à Mons, l'Intercommunale du Brabant wallon (in BW) dans le Brabant wallon, l'Association intercommunale des eaux du Condroz (AIEC) et l'Association intercommunale des eaux de la Molignée (AIEM) sont cités dans ce cadre.

Deuxième producteur d'eau potable en Région wallonne, Vivaqua possède 1 500 hectares de terrain, essentiellement en Région wallonne. L'oratrice explique à cet égard que de nombreux terrains ont été acquis afin de protéger la ressource en eau des pollutions humaines, qu'elles soient domestiques, agricoles ou industrielles. Plus globalement, elle estime que les politiques mises en oeuvre par Vivaqua peuvent être qualifiées de volontaristes et observe que l'appareil de production d'eau est à la fois robuste et résilient et qu'il s'agit d'un producteur d'eau fiable et un acteur de la sécurisation de l'approvisionnement en eau en Région wallonne.

M. De Lombaert, Directeur Production de Vivaqua, détaille la répartition des 120 millions de mètres cubes d'eau produits par an, à savoir 67 millions de mètres cubes d'eau pour Bruxelles, 30 millions pour la Flandre et 21,4 millions pour la Wallonie. Cela représente approximativement 325 000 mètres cubes par jour qui permettent d'alimenter 2,25 millions d'habitants. Il explique que les caractéristiques techniques de l'appareil de production de Vivaqua concourent à sa robustesse et sa fiabilité, en raison notamment de l'exploitation de différents types de captage, qui fonctionnent différemment, Vivaqua exploitant tant des captages d'eau souterraine que des captages d'eau de surface.

L'orateur détaille tout d'abord les sites relevant de la première catégorie et exploités par Vivaqua :

- les captages d'eau gravitaire dont le site le plus important se trouve à Modave, avec une production de 60 000 mètres cubes par jour ;
- les captages par pompage qui permettent à la société de maîtriser ce qui est pompé contrairement au gravitaire, comme les puits de Mons (55 000 mètres cubes par jour), les puits du Bois de la Cambre (1 000 mètres cubes par jour), les puits de Lienne (7 000 mètres cubes par jour) ou encore les puits de Waterloo (4 000 mètres cubes par jour) ;
- l'ancienne mine de Vedrin qui a été désaffectée en raison d'une surabondance d'eau qui empêchait l'extraction de minerais et rachetée par Vivaqua en 1947 ainsi que les carrières souterraines de Saint-Martin ;
- les sources à l'émergence comme la source de Mar-

chin (8 000 mètres cubes par jour) ou celle de Senne (3 000 mètres cubes par jour) : dans ce cas de figure, l'eau vient quasiment à la surface et est canalisée par un ouvrage de petite taille.

Par rapport à l'ancienne mine de Vedrin, **Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua**, précise qu'il s'agit d'un captage très particulier, l'eau puisée à 130 mètres de profondeur et chargée en fer devant être remontée à la surface et potabilisée avant d'être acheminée vers les clients de Vivaqua.

M. De Lombaert, Directeur Production de Vivaqua, aborde le site de captage d'eau de surface de Tailfer qui peut produire jusqu'à 185 000 mètres cubes par jour, soit près de 60 % de ce qui peut être produit en pointe. Il ajoute que Tailfer représente 40 % de la production annuelle totale de Vivaqua. Concernant toujours les sites de captage d'eau de surface, il explique que Vivaqua dispose également de carrières à ciel ouvert comme celle d'Ecaussinnes (24 000 mètres cubes par jour) et celle de Ligny (24 000 mètres cubes par jour également).

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, souligne l'importance, pour un producteur d'eau, de compter une diversité des captages, en particulier en raison des changements climatiques, et observe ainsi que la diversité de l'appareil de production permet d'être résilient et de poursuivre l'approvisionnement malgré les différents phénomènes qui sont observés de façon accélérée depuis quelques années, une nappe phréatique ou un cours d'eau tel que la Meuse ne réagissant pas de la même manière par exemple.

M. De Lombaert, Directeur Production de Vivaqua, indique qu'une année où les nappes sont très productives sera qualifiée de riche et que les pluies entre novembre et fin mars sont essentielles car durant cette période, l'eau rechargera en règle générale la nappe et sera filtrée contrairement à une pluie d'été où la végétation luxuriante absorbera directement l'eau.

Il explique ensuite que différents régimes de fonctionnement peuvent être distingués en fonction des sites de captage et de leurs caractéristiques techniques. Le premier, à savoir le régime continu au débit maximum, ne peut être maîtrisé puisque l'exploitant prend ce que la nature lui donne. Ce régime caractérise les sites de captage gravitaire tels que celui de Modave et de Spontin. Il existe ensuite des sites au régime continu dont le débit peut être adapté aux besoins de fourniture comme Tailfer et les puits de Mons. L'orateur précise toutefois que Vivaqua dispose d'une latitude plus importante avec les puits de Mons, très réactifs, qu'avec Tailfer, site pour lequel, au vu de sa taille, il est recherché un régime de fonctionnement le plus stable possible. Il ajoute que d'autres sites travaillent par contre selon un régime discontinu et sont utilisés en fonction des besoins. Les carrières de Ligny, d'Ecaussinnes et de Saint-Martin servent ainsi de réserves.

L'intervenant met également en évidence l'interconnexion du réseau et relève que les cinq lignes de Vivaqua représentent un total de 518 kilomètres, avec des noeuds de jonction et des usines de refoulement qui permettent d'envoyer des eaux d'une ligne d'adduc-

tion vers une autre, ce qui participe à la sécurisation de la fourniture.

Il ajoute que la société dispose aussi de réservoirs de stockage de différents types et évoque notamment les réservoirs de Callois, soit le réservoir le plus important de Belgique avec 120 000 mètres cubes d'eau.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, revient sur les politiques volontaristes menées par l'intercommunale et relève à cet égard que le captage de Marchin est la première zone à avoir été officiellement consacrée par la réglementation wallonne de protection des zones de captage en 1999. Après avoir rappelé la réglementation wallonne relative aux zones de prévention des captages d'eau, elle indique que Vivaqua est demandeuse d'un renforcement de ces normes au vu du caractère essentiel de la prévention. Elle ajoute qu'en principe, les mesures de protection prises par les distributeurs d'eau sur ces zones peuvent prétendre à un financement de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE).

L'intervenante déclare qu'en 2024, le montant des taxes et redevances wallonne sur les prises d'eau potabilisable payé par Vivaqua s'est élevé à 18,9 millions. Ce chiffre comprend notamment la contribution au Fonds de protection des captages (0,0744 euro par mètre cube d'eau produite). Entre 1992 et 2024, l'intercommunale a ainsi contribué au Fonds de protection des captages à hauteur de 440 millions d'euros, un chiffre à mettre en comparaison avec le financement reçu de la part de la SPGE pour des études ou travaux à hauteur de 17,7 millions d'euros entre 1999 et 2024.

Sont ensuite détaillées les propriétés acquises par Vivaqua pour protéger ses captages, en particulier le terrain de 450 hectares acheté à Modave, comprenant de nombreuses forêts, où est situé son principal captage gravitaire.

L'oratrice insiste sur le fait que Vivaqua dispose d'une diversité de métiers très importante, en raison de ses activités en matière de production et de distribution d'eau potable, de gestion du réseau d'égouttage en région bruxelloise mais aussi en matière de gestion de bassins d'orage. Pour étayer ses propos, elle précise que l'intercommunale emploie notamment des sylviculteurs, la gestion d'une forêt supposant une connaissance et une expertise certaines.

Vivaqua dispose également d'un laboratoire situé dans le bois de la Cambre à Bruxelles, avec une antenne à Tailfer. L'oratrice précise que ce laboratoire étudie plus de paramètres que ceux imposés par les législations européennes, nationales ou régionales, et ce à une cadence plus soutenue que celle imposée par la législation. Son rôle premier est de contrôler la qualité de l'eau, point par rapport auquel Vivaqua déclare être particulièrement vigilante. Le laboratoire constitue de surcroît une vigie par rapport aux évolutions législatives ou au niveau européen, occupe un rôle de conseil et assure une veille technologique au vu de l'évolution des techniques de traitement et d'analyse.

Pour garantir la qualité de ses prestations, le laboratoire est soumis à des contrôles externes indépendants, a obtenu l'accréditation ISO 17025 et est certifié ISO 9001. Il a par ailleurs obtenu des agréments régionaux tant wallon que bruxellois mais aussi un agrément fédéral

de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN). Par ailleurs, Vivaqua est depuis peu certifiée ISO 27001 en cybersécurité. A cet égard, Mme Bovy souligne qu'un laboratoire constitue une cible de choix pour les esprits malveillants. Elle ajoute enfin qu'à Vivaqua, la sous-traitance est limitée à des éléments qui ne relèvent pas du cœur du métier. Elle estime en effet que pour être robuste et résilient, il convient de développer une force de frappe ainsi qu'une expertise en interne, notamment pour ce qui concerne la politique de maintenance, et qualifie ce choix de volontariste.

M. De Lombaert, Directeur Production de Vivaqua, explique, par rapport à la politique de maintenance, que l'une des lignes de conduite est de viser les dix jours d'autonomie. Dans ce cadre, il insiste sur le fait que le site de Tailfer est classé Seveso seuil bas en raison des quantités de gasoil assez importantes stockées sur place qui permettent aux installations de fonctionner pendant dix jours. La même logique est notamment appliquée pour les réactifs. En cas de black-out en Belgique, l'orateur assure que le site de Tailfer pourra donc continuer à délivrer de l'eau pendant dix jours.

Concernant le choix opéré par Vivaqua de limiter le recours à la sous-traitance, il met en avant certains avantages liés à cette politique, tels que la possibilité de réagir plus rapidement en cas de la survenance d'un problème et explique que ce choix induit que l'intercommunale rassemble toutes les compétences utiles en son sein. Elle doit dès lors notamment compter des exploitants de terrain, des surveillants de zone, des électriciens, des mécaniciens, des échantillonneurs, des chimistes, des machinistes formés en interne ou encore des métiers de travaux publics et de génie civil. L'intervenant souligne à cet égard à quel point il est difficile de recruter des électriciens et des mécaniciens.

Il poursuit ses explications en indiquant que Vivaqua dispose d'une gestion opérationnelle 24 heures sur 24. Elle compte dès lors un dispatching central qui est dédoublé, une antenne se trouvant en région bruxelloise, une autre à Vedrin. Six agents constituant le pôle de garde se relayent 24 heures sur 24, tout au long de l'année, et bénéficient d'une vue complète de l'appareil de production afin d'adapter au quotidien les capacités de production à la demande.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, observe que le système a été dédoublé au moment du Covid pour éviter les risques accrus de contamination au sein de l'équipe au vu de son expertise et explique qu'il est également opportun de bénéficier de deux sites au vu des questions liées à la cybersécurité. Elle précise toutefois que les agents ont la même vue, qu'ils se trouvent sur le site se situant en région bruxelloise ou sur celui de Vedrin, et que la configuration actuelle permet, notamment en cas de problème d'accessibilité sur Bruxelles, de continuer à fonctionner à Vedrin.

Elle insiste sur le fait qu'un agent est donc toujours présent sur un des deux sites et que par exemple, un dispatcher peut terminer son shift à Bruxelles à 7 heures et être relayé par un collègue à Vedrin. Les informations sont communiquées entre eux.

Elle ajoute qu'en dehors des heures classiques de fonctionnement, soit pendant 84 % du temps sur une année, la garde centrale assure la permanence téléphonique pour les demandes.

M. De Lombaert, Directeur Production de Vivaqua, indique que ce chiffre démontre à quel point l'appareil doit être robuste puisqu'une série d'agents doit être appelable, même en dehors des heures de fonctionnement.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, insiste sur les éléments suivants : l'absence d'interruption de la fourniture en plus de 130 ans d'existence, le niveau de sécurisation et les efforts consentis pour se protéger contre le nouveau risque représenté par les attaques informatiques.

2) Échange de vues

M. Palermo observe que Vivaqua revend de l'eau à la SWDE et demande, en termes de réseaux, comment cela fonctionne.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, explique que les clients wallons et flamands se connectent sur les conduites de Vivaqua et ont des prises qui leur permettent d'assurer la distribution dans leur propre réseau. Il s'agit de l'interconnexion de tuyaux, avec un système de vannes qui permet de réguler la situation.

M. Maroy estime que la configuration actuelle mène à un paradoxe, à savoir que Vivaqua revend aux Wallons de l'eau pompée et traitée en Wallonie et se demande pourquoi l'ensemble des captages n'a pas été transféré aux sociétés wallonnes au moment de la régionalisation. Il déclare qu'il aurait été plus logique que ce soient les sociétés wallonnes qui revendent de l'eau aux Bruxellois puisque celle-ci provient des captages wallons.

Par ailleurs, il constate que le prix de l'eau est moins cher à Bruxelles qu'en Wallonie et y voit également un paradoxe. Relayant une étude de Test-Achats datant du mois d'août 2025, il indique, tout en nuanciant ces chiffres, que le prix du mètre cube revient en moyenne à 5,65 euros à Bruxelles, à 6,49 euros en Wallonie et à 8,58 euros en Flandre.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, explique que la Société Wallonne des Eaux et de Watergroep sont issus de la scission de la Société nationale des eaux au moment de la régionalisation. L'histoire de Vivaqua est différente parce qu'il s'agissait à l'époque d'une intercommunale trirégionale et qu'elle était propriétaire des captages. Les lui retirer aurait ainsi constitué une forme d'expropriation. En 2018, les communes associées flamandes, en suite de la régionalisation de la compétence Eau, ont souhaité quitter l'intercommunale et ont donc repris sur leur territoire les compétences de distribution et d'égouttage que Vivaqua exerçait pour elles. Cela explique pourquoi Vivaqua est aujourd'hui une intercommunale birégionale et qu'elle reste propriétaire de ses captages en Wallonie.

Elle précise ensuite que Vivaqua s'inscrit dans une dynamique de partenariat, assurant par exemple, à prix coûtant, l'entretien des hydrants, à savoir les bornes incendie, ainsi qu'une permanence téléphonique pour InBW en dehors des heures de bureau. Des collaborations ont également été développées au niveau des laboratoires.

Abordant la problématique du prix de l'eau, l'oratrice observe que l'ensemble des contrats de vente d'eau en gros de Vivaqua ont été renégociés et que les prix pratiqués sont transparents, sans marge bénéficiaire.

Elle constate ensuite que les tarifs usagers relayés dans l'étude sont des moyennes, tout en reconnaissant que le « prix de l'eau » est moins élevé à Bruxelles que le prix moyen en Wallonie. Selon l'intervenante, cette différence s'explique par des raisons d'ordre politique qui ont encore des impacts aujourd'hui. Jusqu'en 2019, les tarifs de l'eau à Bruxelles n'étaient ainsi pas fixés librement par Vivaqua mais par le Gouvernement bruxellois. Et, entre 2012 et 2018, celui-ci a décidé de ne pas indexer le prix de l'eau à Bruxelles alors que ce dernier était déjà trop bas pour couvrir notamment les coûts d'investissement en égouttage.

Elle salue dès lors la décision prise par le Parlement bruxellois en 2017 de confier à un régulateur indépendant, à savoir Brugel, la mission de contrôler le prix de l'eau, ce qui n'est pas le cas en Wallonie. A cet égard, elle constate que Brugel surveille les coûts, impose des facteurs d'efficacité et détermine les tarifs qui peuvent être facturés et que grâce à la mise en place de cette approche du coût-vérité, une partie des indexations perdues du passé a pu être récupérée.

Mme Bovy signale par ailleurs qu'une demande d'augmentation des tarifs a été réintroduite récemment et que le prix de l'eau est donc en train d'augmenter à Bruxelles. Le tarif a ainsi augmenté de 69 % depuis 2019. Elle estime toutefois que cette hausse se déroule dans des proportions raisonnables compte tenu des coûts auxquels VIVAQUA doit faire face, en particulier au niveau de l'égouttage. A cet égard, elle indique que les investissements opérés au niveau de l'égouttage sont extrêmement coûteux : de 60 à 70 millions sont consacrés, par an chez Vivaqua, à l'égouttage sur les 110 millions d'investissement consacrés annuellement à ses infrastructures.

Toujours par rapport à la problématique des tarifs, elle souligne, en outre, l'existence avant 2022 d'une grille tarifaire composée de quatre tranches, qui variait en fonction de la consommation et du nombre de personnes composant officiellement le ménage et qui a été abandonnée sur la base notamment d'une étude académique démontrant qu'augmenter le prix de l'eau en fonction de la consommation constituait une fausse bonne idée socialement, en plus d'être associée à une complexité administrative conséquente. Il a en effet été démontré par l'étude qu'un tel système n'avait pas l'effet dissuasif voulu sur les gros consommateurs et pénalisait les ménages précarisés en raison notamment d'appareils électroménagers anciens. Il a donc été opté en 2022 pour un prix unique au mètre cube, ce qui a permis à la facture de gagner en lisibilité. Par contre, un prix différent est appliqué pour les entreprises et les ménages.

Par ailleurs, il existe à Bruxelles des correctifs sociaux qui n'existent pas de la même façon dans les deux autres régions du pays. Est cité dans ce cadre le Fonds social de l'eau, outil existant également en Wallonie. Sur chaque mètre cube facturé par Vivaqua, 5 cents sont versés à un fonds social de l'eau. Ce montant est moindre en Wallonie. Il existe aussi une intervention sociale depuis 2022 versée par Vivaqua aux ménages bruxellois qui comptent en leur sein une personne au moins qui a le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM). Cet outil n'existe pas dans les deux autres régions.

M. Mockel revient sur le mélange d'eau provenant de différents captages et demande quelle stratégie est appliquée de sorte qu'en cas de présence de polluants, l'eau d'un captage problématique soit suffisamment diluée pour rester en dessous des normes.

M. De Lombaert, Directeur Production de Vivaqua, insiste sur le fait que l'eau en sortie de chaque captage est potable et qu'elle répond à 100 % à la réglementation. Il précise toutefois qu'en cas de rapprochement des limites pour certaines normes et substances, un mélange avec d'autres eaux peut être effectué. Pour des raisons techniques cependant, il n'est pas possible d'opérer des mélanges sur l'ensemble du réseau.

M. Mockel aborde la problématique des PFAS et relève qu'il a été constaté que les PFAS proviennent principalement de la zone III plus éloignée et que ces substances mettent 20 voire 30 ans pour arriver jusqu'au captage. Il s'interroge quant à une éventuelle augmentation mécanique de la concentration de ces substances, sachant que la tendance observée est à une utilisation croissante de celles-ci.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, déclare qu'il s'agit d'un débat qui dépasse le sujet de la potabilisation et constate que tant le Danemark que la France ont pris des normes très restrictives par rapport au secteur industriel pour limiter la production de nouveaux PFAS. Elle indique que Vivaqua est signataire d'une pétition qui demande une réglementation beaucoup plus stricte en matière d'émissions de PFAS, à l'instar de nombreux autres producteurs d'eau et d'associations environnementales.

En suite d'une question de M. Maroy, l'intervenante observe qu'une série d'entreprises continuent à rejeter des PFAS, dans l'atmosphère et dans l'environnement, de par leurs processus. Elle estime dès lors qu'au-delà du débat relatif à l'interdiction de certains processus industriels, il pourrait y avoir, au niveau régional, une révision des normes sur les différentes zones pour mieux protéger la ressource en eau à l'avenir. Elle ajoute qu'en l'absence de mesures prises à la source par rapport à la génération des polluants éternels, il faudra continuellement appliquer des traitements de plus en plus coûteux. Prenant l'exemple du Hainaut et des 12 puits sur 19 très chargés en PFAS, elle explique que des mesures assez coûteuses ont été prises pour booster le traitement au charbon actif de sorte que l'eau en sortie d'Ecaussinnes est désormais largement en dessous des normes. Il existe toutefois un paradoxe puisque l'usine qui réactive le charbon actif émet elle aussi des PFAS. Cet élément lui permet de souligner la complexité de la situation.

M. De Lombaert, Directeur Production de Vivaqua, ajoute que les PFAS, au vu de leurs caractéristiques très intéressantes en termes de résistance face à l'eau et à la chaleur par exemple, ont été associés aux pesticides. Il s'agit de l'une des sources importantes de PFAS dans l'eau. Ils proviennent également de l'épandage des boues des stations d'épuration par exemple.

Mettant en exergue les 10 jours d'autonomie de l'appareil de production de Vivaqua à Tailfer en cas de black-out, **M. Mockel** se demande si tous les acteurs de la chaîne, en particulier au niveau de la distribution, agissent de telle manière pour permettre que pendant 10 jours, l'eau arrive jusqu'au robinet des consommateurs.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, explique que les sociétés productrices de distribution d'eau en Belgique sont reconnues comme un service essentiel qui doit être garanti ainsi que comme des infrastructures critiques et renvoie les députés aux directives NIS 2 et CER. Sur cette base, elle observe que les autres sociétés mettent également en place des mesures qui permettent d'assurer la continuité de la fourniture en eau au robinet du consommateur, quels que soient les événements autour, mais ajoute qu'il s'agit de processus relativement récents. Elle observe que les décisions prises à l'époque par Vivaqua en termes d'autonomie de l'appareil de production lui permet aujourd'hui d'être résilient et robuste.

Mme Warzée-Caverenne souhaite des précisions par rapport à l'articulation des investissements réalisés par les citoyens eux-mêmes, pour remplacer par exemple leur citerne à mazout, et ceux effectués par la SPGE, au niveau de l'égouttage notamment, par rapport à Vivaqua au niveau de la protection des captages. Elle évoque également la situation vécue par les habitants en zone d'épuration individuelle.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, rappelle le montant de la contribution versé par Vivaqua au Fonds de protection des captages et le met en balance par rapport à celui reçu de la SPGE.

M. De Lombaert, Directeur Production de Vivaqua, ajoute que Vivaqua a plaidé il y a plusieurs années pour la poursuite de la prise en charge, par la SPGE, du remplacement des cuves à mazout et que cette dernière a refusé au vu de son souhait de se concentrer sur les menaces diffuses plutôt que ponctuelles.

Mme Warzée-Caverenne souhaite des précisions par rapport à la formation et la pénurie de main d'oeuvre. Elle demande si, à l'instar de la SWDE, il existe un partenariat avec l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (Forem). Elle aborde ensuite la problématique de l'entretien des hydrants et de sa prise en charge financière.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, explique que Vivaqua doit faire face à une difficulté à Bruxelles, celle de l'obligation de bilinguisme qui concerne nombre de ses employés, et que son personnel compte aussi des Flamands. Elle indique dès lors qu'il n'existe pas nécessairement d'accord aussi structurel avec le Forem que celui dont dispose la SWDE.

Concernant l'entretien des hydrants, elle confirme qu'il s'agit normalement d'une compétence en lien avec la lutte contre les incendies, qui relève des compétences communales. Elle explique qu'à Bruxelles par exemple, Vivaqua entretient et remplace désormais les hydrants et facture le coût des interventions aux communes bruxelloises. En Brabant wallon, l'intercommunale agit pour le compte d'InBW, qui ne dispose pas d'équipe pour accomplir cette tâche, et lui facture également le coût de ses interventions.

M. Palermo demande des explications complémentaires par rapport à l'articulation entre le Fonds spécial de l'eau auquel Vivaqua participe et l'intervention sociale.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, précise qu'il s'agit de deux dispositifs complémentaires. Le premier nécessite un passage par un centre public d'action sociale (CPAS) puisqu'il s'agit d'un fonds mis à la disposition des CPAS bruxellois qui sert essentiellement à aider des ménages précarisés à payer leurs factures d'eau mais aussi à financer pour partie des assistants sociaux. Le second ne nécessite pas un tel passage et permet d'aider les ménages précarisés, au vu de l'existence d'un prix unique au mètre cube d'eau consommée, à assumer leurs dépenses de factures d'eau. Dans ce cadre, Vivaqua sollicite chaque année les ménages comptant au moins un BIM en leur sein et domiciliés à Bruxelles pour les informer qu'ils peuvent prétendre à une intervention sociale de l'eau. Observant que le Fonds social de l'eau est quasiment utilisé à 100 % par les CPAS, l'intervenante indique, sur la base d'études réalisées par la Fondation Roi Baudouin, que la précarité hydrique est en moyenne plus importante en Région bruxelloise qu'en Wallonie.

Mme Jacqmin s'interroge sur la politique énergétique menée par Vivaqua ainsi que sur l'éventuelle valorisation, par cette dernière, d'eaux d'exhaure à l'image de la SWDE.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, confirme que Vivaqua consomme énormément d'énergie haute tension, essentiellement pour la production d'eau. Elle ajoute que la politique énergétique menée par l'intercommunale comprend plusieurs axes et cite, dans ce cadre, l'installation de panneaux solaires, le développement de l'usage de l'intelligence artificielle à Tailfer pour optimiser le fonctionnement des pompes ou encore les réflexions qui sont menées autour de l'installation d'éoliennes. Un travail est donc réalisé par Vivaqua afin de mieux maîtriser le coût de ses dépenses énergétiques. Il s'agit d'un élément auquel l'intercommunale est très attentive au vu du montant que représente le poste en question.

L'oratrice explique ensuite que Vivaqua ne récupère pas d'eaux d'exhaure comme la SWDE, soit des eaux utilisées par les carriers dans le cadre de leur activité, et que les carrières exploitées par l'intercommunale ne sont plus actives avec une fonction de carrier. Elle précise que dans le cas de Vivaqua, il s'agit de carrières tampons qui sont utilisées en cas de stress hydrique sur les autres captages.

Mme Tillieux aborde tout d'abord le plan de continuité d'approvisionnement en eau. Estimant qu'il s'agit d'un outil qui doit être réfléchi au niveau supra, par

pays, elle s'enquiert de la façon dont il est construit et évolue, de la mise en place de concertations entre les acteurs du secteur de l'eau et de la création d'interconnexions entre les réseaux pour faire face à différents risques.

Elle évoque ensuite les questions d'actualité posées le 8 octobre 2025 sur la couverture assurantielle des distributeurs d'eau wallons par rapport aux risques de pollution liés aux PFAS et demande s'il existe des éléments nouveaux en la matière.

Enfin, elle revient sur les difficultés de paiement des ménages constatés à Bruxelles par rapport à la facture d'eau. Elle souhaite savoir si une augmentation des difficultés de paiement est observée et connaître le volume actuel des impayés.

Après avoir constaté que l'ensemble des sociétés d'eau sont membres d'Aquawal et échangent au sein de la fédération, **Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua**, insiste sur la solidarité qui unit les opérateurs du secteur. Elle relève que tous partagent la même préoccupation : faire en sorte que la population reçoive le service public auquel elle a droit et qui est vital, quelles que soient les circonstances. Elle souligne, en outre, le travail effectué par le Centre de crise national sur les questions de résilience en cas d'attaque ou de guerre et auquel les opérateurs de l'eau sont appelés à contribuer.

Très concrètement, elle signale que Vivaqua termine, pour le compte de la SWDE, un important projet d'investissement visant à connecter aux captages de Vivaqua situés à Ghlin une partie du Hainaut occidental qui était jusque-là approvisionnée par les captages de la SWDE, mais qui vont être désaffectés. Ces travaux entendent sécuriser l'approvisionnement d'une région de Wallonie. Pour les questions de résilience, elle confirme dès lors l'existence d'une réflexion opérant au niveau macro et met également en avant l'identification, dans le cadre du plan de sécurisation de l'approvisionnement de la Région wallonne, de points de faiblesse pour lesquels Vivaqua est notamment appelée à collaborer par des investissements afin, le cas échéant, de sécuriser une partie du territoire. Il est renvoyé au schéma régional des ressources en eau.

Concernant la couverture assurantielle, l'intervenante confirme que Vivaqua a attiré l'attention de Belgaqua sur le fait que son assureur en responsabilité civile lui a signifié que les éventuels dommages directs ou indirects qui pourraient avoir pour origine les PFAS ne seraient désormais plus couverts et qu'il lui a été indiqué que soit l'intercommunale acceptait de signer un avenant en ce sens, soit le contrat serait résilié. Mue par la conviction que les autres assureurs allaient également suivre cette voie, Vivaqua a estimé être face à un sujet d'intérêt national, ce qui explique pourquoi elle a alerté la coupole regroupant Aquawal, AquaBru et AquaFlanders.

L'intervenante ajoute que Belgaqua a écrit aux différents ministres en charge de l'environnement pour les sensibiliser et explique que selon Vivaqua, la couverture devrait rester inchangée à tout le moins s'il peut être démontré que les normes de potabilisation sont respectées. Elle constate en tout cas que les assurances se montrent de plus en plus défensives et se tournent non

pas vers celui qui est à l'origine de la pollution, mais vers celui qui en est la victime. Elle répète que dans le domaine des PFAS, les sociétés distributrices d'eau sont victimes d'une pollution qu'elles n'ont pas causée.

Tout en confirmant que les factures d'eau impayées constituent un sujet d'attention important pour les sociétés d'eau en Belgique, l'oratrice note que Vivaqua est proportionnellement touchée davantage par le phénomène. Cette situation s'explique par les éléments suivants : la précarité hydrique plus importante à Bruxelles mais aussi le nombre de faillites et de déménagements qui sont également plus importants en Région bruxelloise. Après avoir mis en exergue le montant total d'impayés, l'intervenante déclare que Vivaqua a dynamisé son processus de recouvrement, notamment par l'envoi de sms personnalisés avant l'échéance d'une facture, par des campagnes téléphoniques ou encore par la mensualisation des provisions. Elle souligne toutefois le coût de la poursuite face au montant à percevoir mais aussi les difficultés liées au caractère international de Bruxelles en termes de poursuite face à des clients qui, pour certains, quittent la région voire le pays.

Dans ce contexte, elle questionne l'efficacité d'un mécanisme tel que celui de l'intervention sociale, notant que, pour pouvoir y prétendre, un client ne doit pas démontrer qu'il est en ordre de paiement. Une facture ne peut, par ailleurs, être diminuée du montant de l'intervention sociale, les deux tiers des ménages à Bruxelles résidant dans un immeuble collectif avec un compteur commun.

M. Maroy souhaite faire le point sur le feeder du Hainaut, en particulier sur l'origine de la pollution dont Vivaqua – il insiste sur ce point – n'est pas responsable, sur l'état de la situation au regard des mesures mises en oeuvre et sur l'existence éventuelle d'autres points sensibles.

Mme Bovy, Directrice générale de Vivaqua, indique que l'enquête, à laquelle Vivaqua a contribué, a progressé et qu'il semblerait que deux sources de pollution aient été identifiées sur Nimy et Ghlin. Elle ne souhaite toutefois pas en dire davantage.

Elle rappelle en outre qu'un traitement au charbon actif était déjà appliqué, avant la crise des PFAS, au niveau de l'usine d'Ecaussinnes afin de débarrasser l'eau d'une odeur ammoniacale qui était désagréable pour les clients. Le contrat a été renégocié avec les fournisseurs de Vivaqua, à savoir Chemviron, afin de disposer d'un stock tampon sur site, c'est-à-dire de fûts de charbon actif prêts à l'emploi pour diminuer le délai nécessaire d'immobilisation des batteries et ainsi gagner en efficacité.

Sur la base des contrôles effectués tous les quinze jours en sortie de l'usine d'Ecaussinnes, l'intervenante souligne les effets positifs liés au processus mis en oeuvre. Ainsi, la valeur guide de 2028 pour les 4 PFAS les plus préoccupants est déjà respectée tandis que pour la somme des 20 PFAS, les mesures se situent entre 15 et 20 nanogrammes par litre, des chiffres à comparer à la norme de 100 nanogrammes actuellement applicable. Vivaqua va donc plus loin que les normes de potabilité imposées.

3) Visite de la station de potabilisation

M. Botton, Responsable du site, indique que l'eau est tout d'abord pompée dans le fond du lit de la Meuse avec des mailles de 30 millimètres par 30 millimètres. Celle-ci passe ensuite par des tamis caractérisés par des mailles de deux millimètres par deux millimètres, ce qui signifie que toute matière supérieure à deux millimètres ne rentre pas dans l'usine.

Après être passée par les tamis, l'eau est envoyée dans des cuves en béton où se déroule la première étape du traitement, avec l'injection d'ozone qui est fabriqué sur place. Cette étape vise à casser une série de particules présentes dans l'eau et ainsi à faciliter le traitement ultérieur de tout ce qui est pollution.

Une série de réactifs tels que de l'acide sulfurique pour faire diminuer le pH et du sulfate d'alumine pour faire coaguler les particules en suspension sont également injectés. L'objectif de cette étape est de pouvoir préparer les matières en suspension de sorte qu'elles puissent être séparées de l'eau claire.

L'intervenant met également en avant le rôle du chlore qui permet d'assurer la stabilité biologique de l'eau dans tout le réseau d'adduction et de distribution. Du chlore est ainsi injecté et l'évolution de sa teneur dans l'eau est suivie. Si la diminution est plus importante que normale, une série de contrôles et de tests sont effectués. À côté de la turbidité de l'eau, le chlore résiduel constitue un indicateur essentiel.

Revenant à la séparation des particules en suspension de l'eau claire, il explique que deux techniques peuvent être utilisées : la filtration ou la décantation. Sur le site de Tailfer, outre la décantation dite classique, de la décantation pulsée est également opérée grâce à la mise en place d'appareils qui permettent d'accélérer le processus. L'eau claire va être récoltée tandis que les particules en suspension vont être évacuées en continu vers la station de traitement des boues où elles vont progressivement s'épaissir et former des gâteaux.

Les dernières particules en suspension de l'eau sont enlevées grâce à des décanteurs statiques et des filtres remplis de charbon actif en grains. Le rôle du charbon actif à cette étape du processus est principalement d'attaquer la pollution dissoute dans l'eau. L'orateur explique qu'il s'agit d'un matériau extrêmement poreux qui présente une surface de contact importante, capable de faire de l'adsorption, à savoir de fixer des molécules, des goûts, des odeurs ou laisser l'espace disponible pour les micro-organismes se développer et attaquer la pollution dissoute dans l'eau.

Au bout d'un certain laps de temps, les filtres doivent être nettoyés. Le filtre concerné va être arrêté et de l'air comprimé va être envoyé à contre-courant pour décoller ce qui s'est accumulé autour des grains de charbon ou de sable.

De même, lorsque le charbon est saturé, celui-ci doit être réactivé. Pour ce faire, il est acheminé dans des fours de réactivation dans lesquels la température va progressivement monter jusqu'à 850 degrés, détruisant une série de molécules qui étaient fixées au charbon. À la sortie du four, le charbon est vierge. Cependant, pour compenser la perte de matière observée au cours

du processus, du charbon actif neuf est réinjecté également. Ce processus est moins onéreux qu'un simple remplacement.

L'orateur précise que le charbon actif peut notamment être fabriqué à partir de bois, de houille ou de noix de coco et qu'il peut être assimilé à du charbon de bois qui aurait subi un traitement particulier lui permettant de présenter une porosité plus importante. Il souligne les coûts de fabrication de ce matériau.

La visite se termine par la salle de contrôle de l'usine où deux personnes travaillent en permanence, le chef de poste et le machiniste, qui peuvent être épaulés en cas de survenance d'un problème. L'évolution de certains paramètres est ainsi suivie en continu. L'orateur ajoute qu'un outil d'aide à la décision permet d'optimiser le fonctionnement de l'usine, en particulier l'utilisation des pompes de refoulement, en termes de coûts énergétiques.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,
M. JACQMIN

Le Président,
J.-P. LEPINE

acteur de la sécurisation de l’approvisionnement en eau dans les 3 Régions

Visite de l’usine de potabilisation de Tailfer
9 octobre 2025

Laurence Bovy - Alain De Lombaert

Un appareil de production robuste et fiable permettant à VIVAQUA de sécuriser la fourniture à tous ses clients



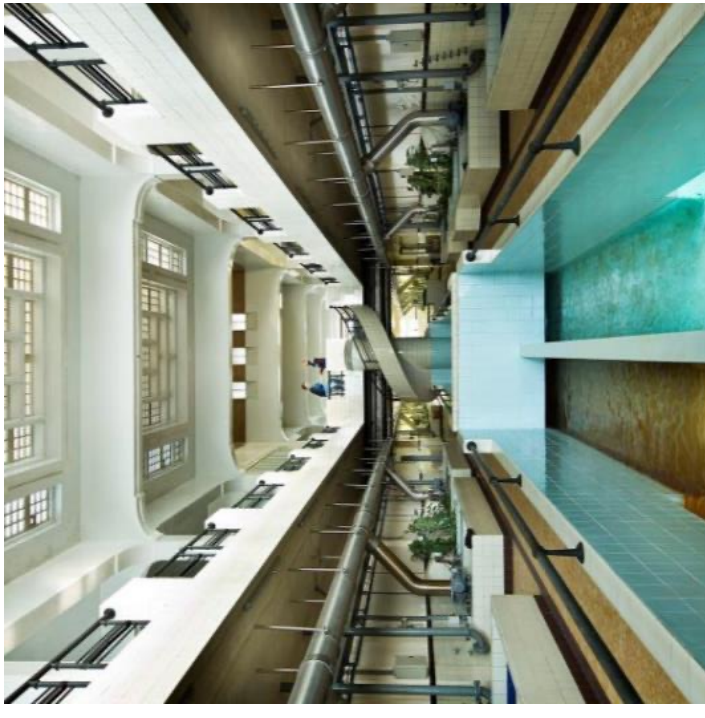
Un appareil de production **robuste**
et fiable *ou* VIVAQUA, un producteur
d'eau robuste et fiable

1. VIVAQUA et la fourniture d'eau en gros
2. Caractéristiques techniques
3. Politiques volontaristes
4. Gestion opérationnelle 24H/24H

Un appareil de production robuste et fiable permettant à VIVAQUA de sécuriser la fourniture à tous ses clients

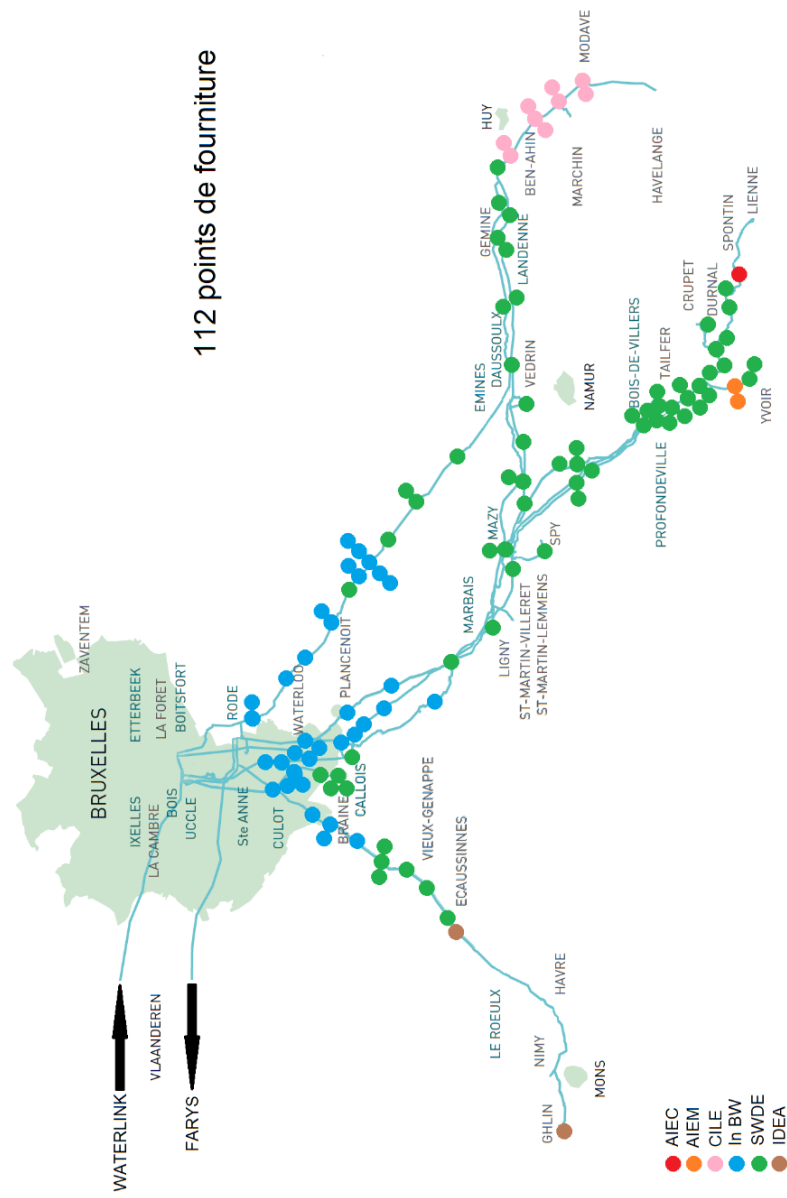
Production d'eau potable

- 26 captages dont 24 en Région wallonne
- 118,7 millions de m³ d'eau produits en 2024
- En 2024, VIVAQUA a fourni **21,44 millions** de m³ à la population wallonne, via la vente d'eau en gros à nos partenaires de la SWDE, la CILE, IDEA, InBW, AIEC et AIEM
- 2^e producteur d'eau potable en Région wallonne
- 1.545 ha de zones de prévention



Un appareil de production robuste et fiable permettant à VIVAQUA de sécuriser la fourniture à tous ses clients

Fourniture aux clients wallons



Un appareil de production robuste et fiable permettant à VIVAQUA de sécuriser la fourniture à tous ses clients



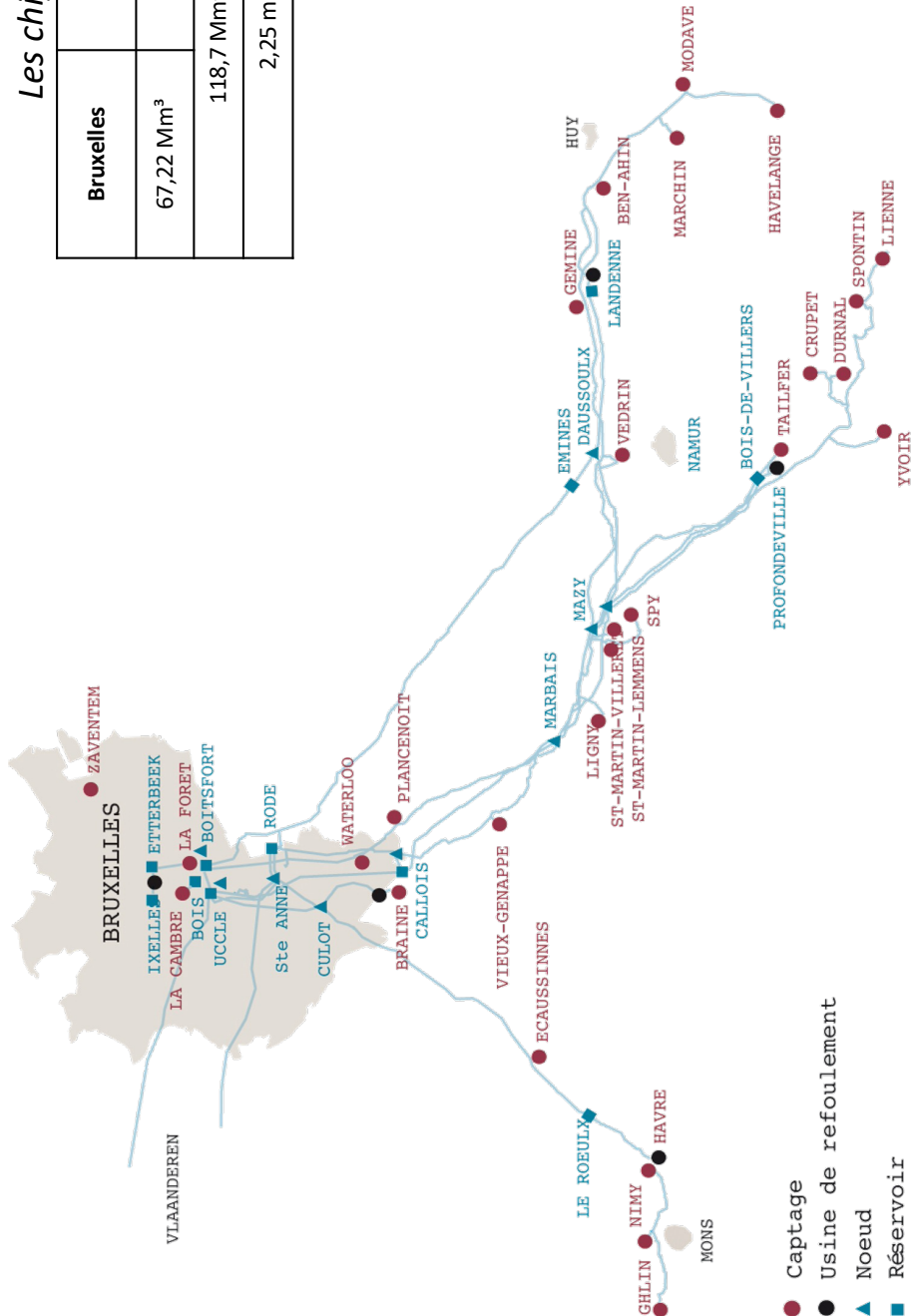
Un appareil de production **robuste**
et fiable *ou* VIVAQUA, un producteur
d'eau robuste et fiable

1. VIVAQUA et la fourniture d'eau en gros
2. Caractéristiques techniques
3. Politiques volontaristes
4. Gestion opérationnelle 24H/24H

Les caractéristiques techniques

Les chiffres en 2024

Bruxelles	Flandre	Région Wallonne
67,22 Mm ³	30 Mm ³	21,4 Mm ³
118,7 Mm ³ → +- 325.000 m ³ /j		
2,25 millions d'habitants		

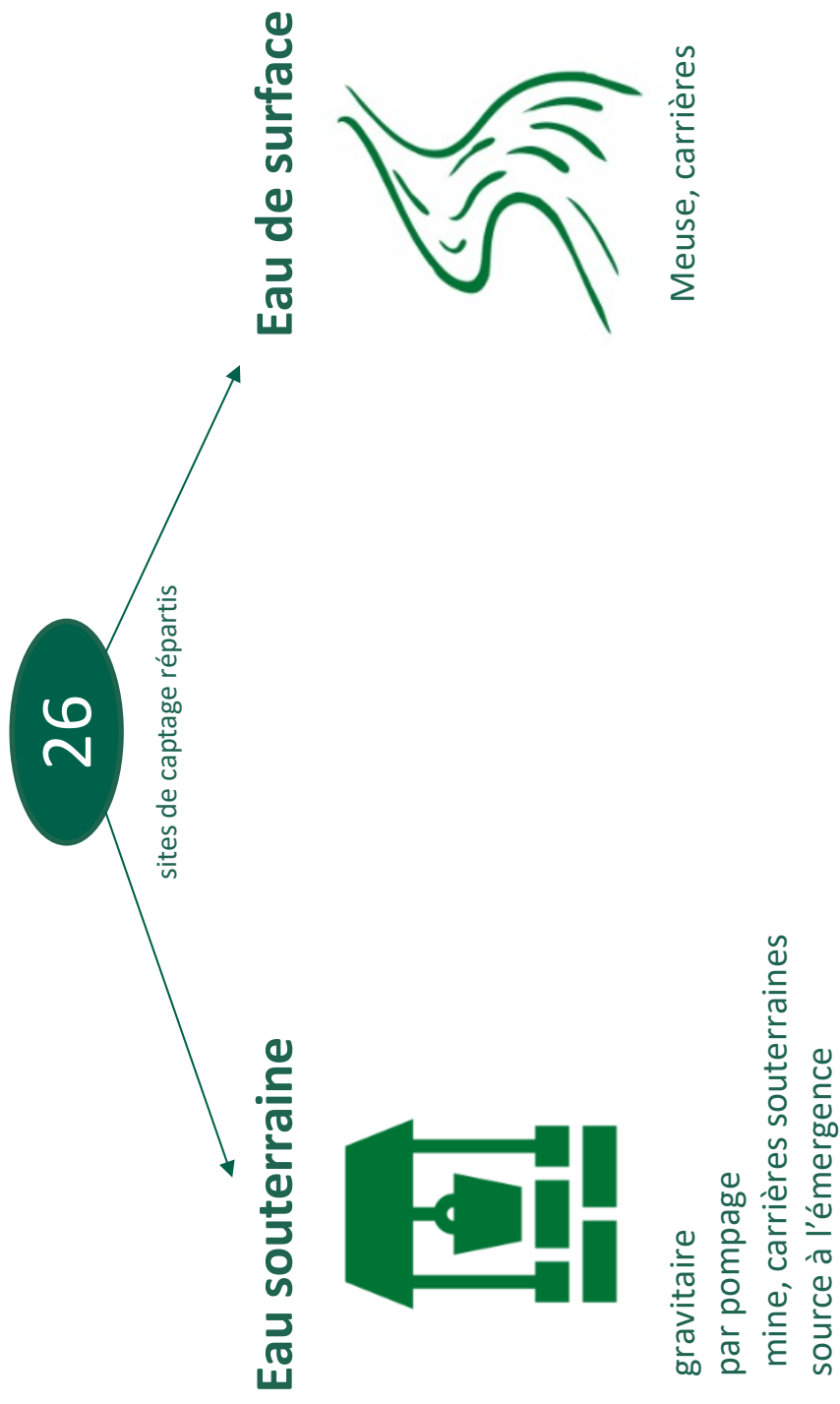


Les caractéristiques techniques

- a. Types de captage
- b. Régimes de fonctionnement
- c. Réseau d'adduction interconnecté et souvent dédoublé
- d. Réservoirs de stockage
- e. Réseau de répartition interconnecté

Les caractéristiques techniques

- *a. Types de captage* -



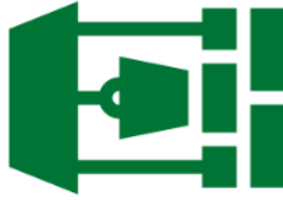
Les caractéristiques techniques

- *a. Types de captage* -

26

sites de captage répartis

Eau souterraine



gravitaire
par pompage
mine, carrières souterraines
source à l'émergence

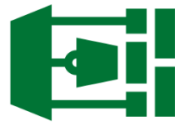
Eau de surface



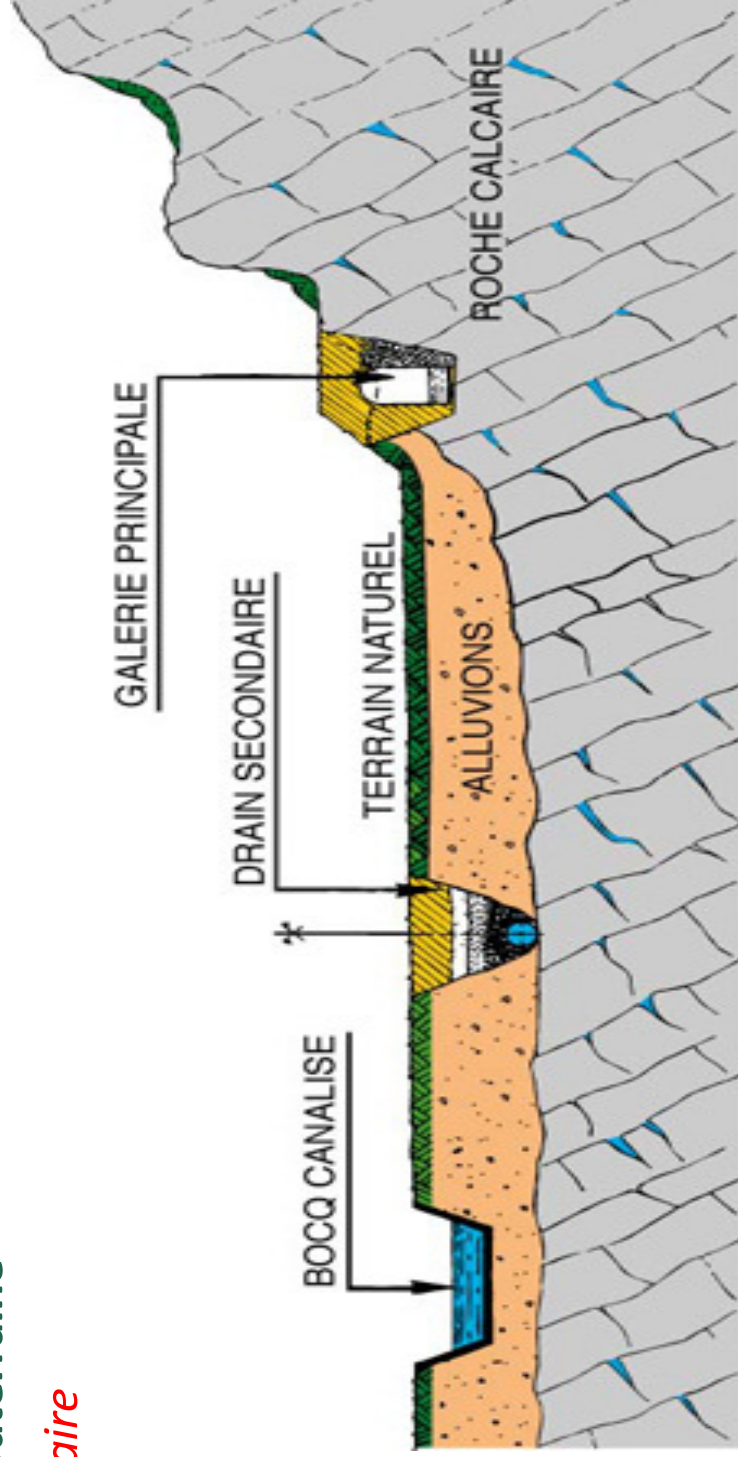
Meuse, carrières

Les caractéristiques techniques

- *a. Types de captage -*

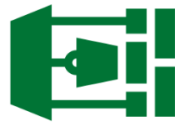


Eau souterraine
gravitaire



Les caractéristiques techniques

- *a. Types de captage -*



Eau souterraine
gravitaire

Modave → 60.000 m³/j

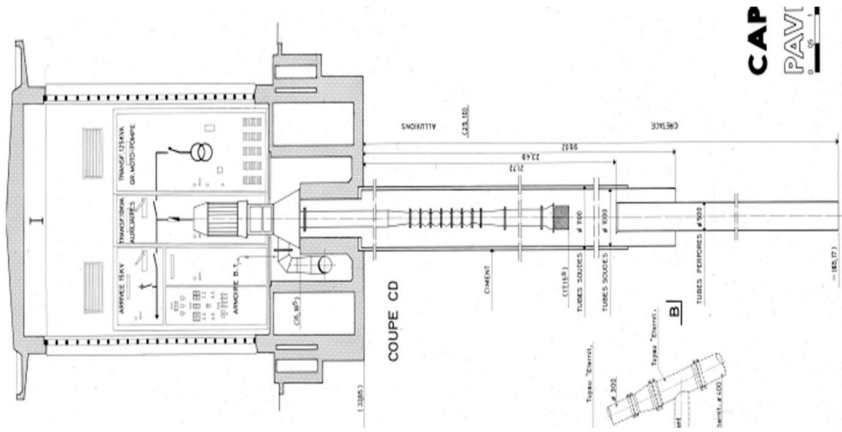
Spontin → 20.000 m³/j

Forêt de Soignes → 5.000 m³/j



Les caractéristiques techniques

- a. Types de captage -



Les caractéristiques techniques

- *a. Types de captage -*



Puits de Mons → 55.000 m³/j

Puits du Bois de la Cambre → 1.000 m³/j

Puits de Lienne → 7.000 m³/j

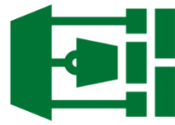
Puits de Waterloo → 4.000 m³/j

...



Les caractéristiques techniques

- a. *Types de captage -*



Eau souterraine

mine, carrières souterraines

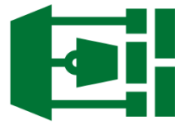


Mine de Vedrin ➔ 25.000 m³/j



Les caractéristiques techniques

- *a. Types de captage -*



Eau souterraine

mine, carrières souterraines

25

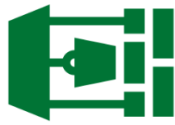
Carrières souterraines

de Saint-Martin → 2.000 m³/j

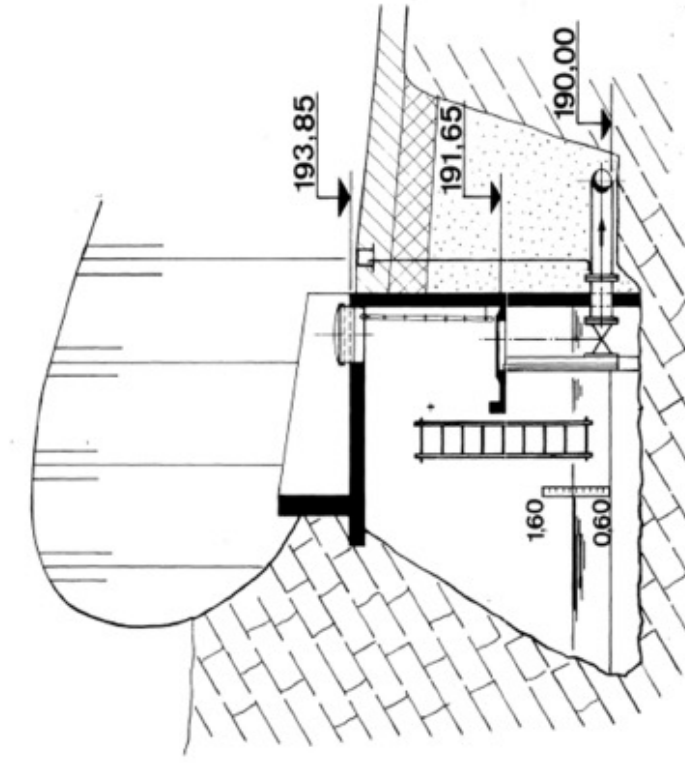


Les caractéristiques techniques

- *a. Types de captage -*

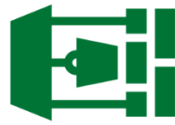


Eau souterraine
source à l'émergence



Les caractéristiques techniques

- *a. Types de captage -*



Eau souterraine

source à l'émergence

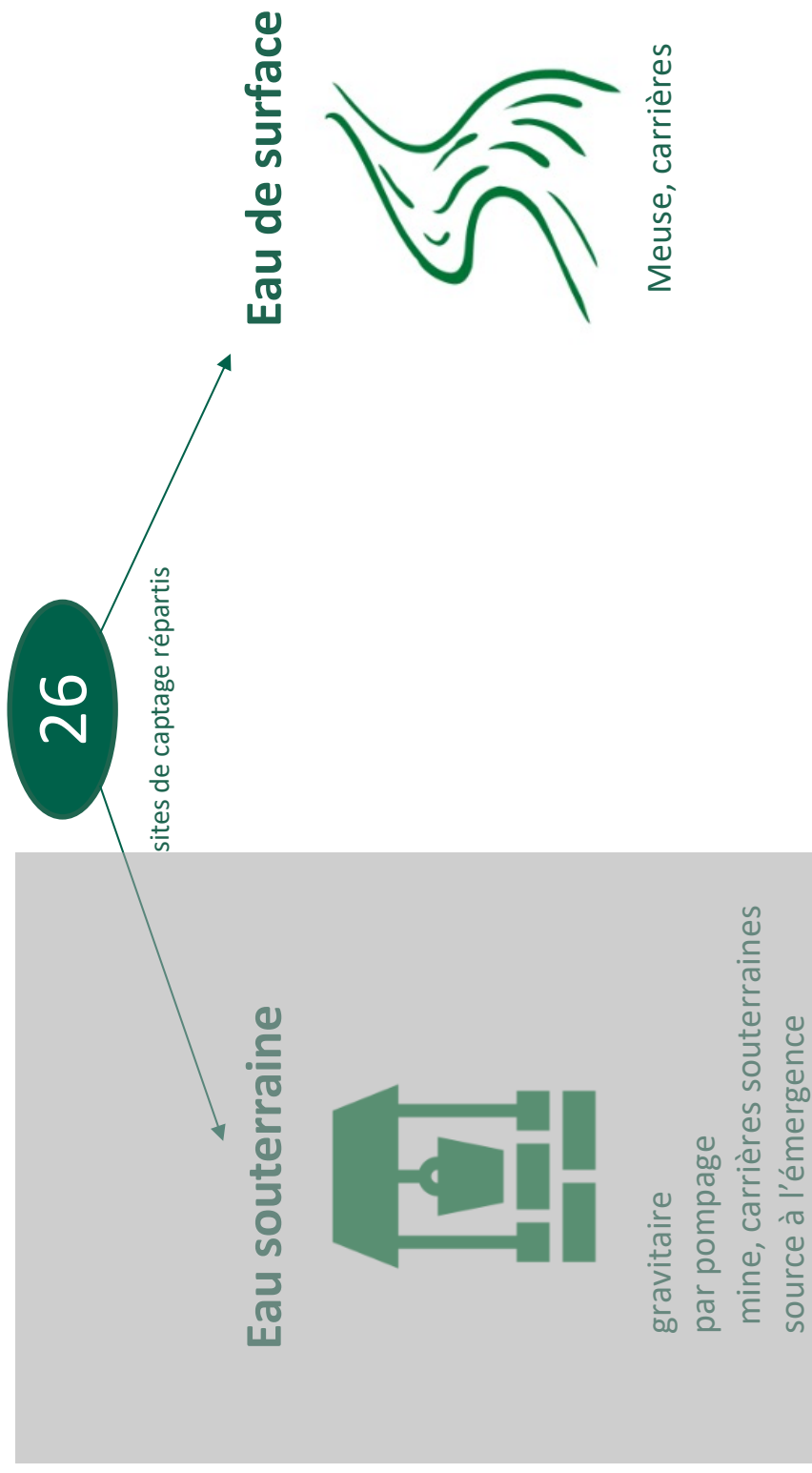
Source de Marchin → 8.000 m³/j

Source de Senenne → 3.000 m³/j
(Spontin)



Les caractéristiques techniques

- *a. Types de captage* -



Les caractéristiques techniques

- *a. Types de captage -*



- Tailfer (Meuse) : 185.000 m³/j (max)
- 40% production de VIVAQUA
- Traitement de potabilisation physico-chimique, chimique et biologique complexe et coûteux.



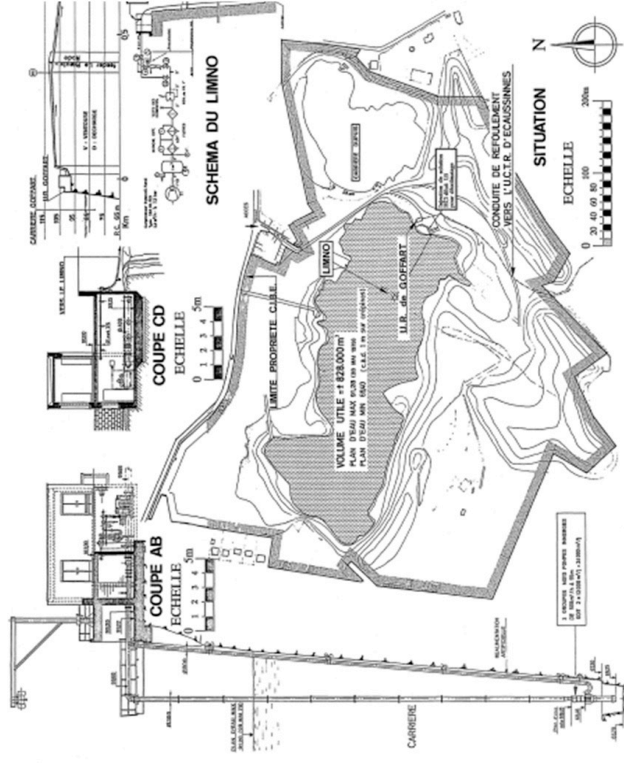
Les caractéristiques techniques

- *a. Types de captage -*



Eau souterraine

Meuse, carrières



Carrières d'Ecaussinnes : 24.000 m³/j MAX

Carrière de Ligny : 24.000 m³/j MAX

Les caractéristiques techniques

- a. Types de captage
- b. Régimes de fonctionnement
- c. Réseau d'adduction interconnecté et souvent dédoublé
- d. Réservoirs de stockage
- e. Réseau de répartition interconnecté

Les caractéristiques techniques

- *b. Régimes de fonctionnement* -

Régimes de fonctionnement	Captages
Régime continu au débit maximum	• Spontin • Modave • Plancenot • Braine
Régime continu dont le débit est adapté aux besoins de fourniture	• Tailfer assez stable • Puits de Mons (19) très réactifs
Régime discontinu, utilisés en fonction des besoins	• Carrière de Ligny • Carrière d'Ecaussinnes • Carrière de Saint-Martin

Les caractéristiques techniques

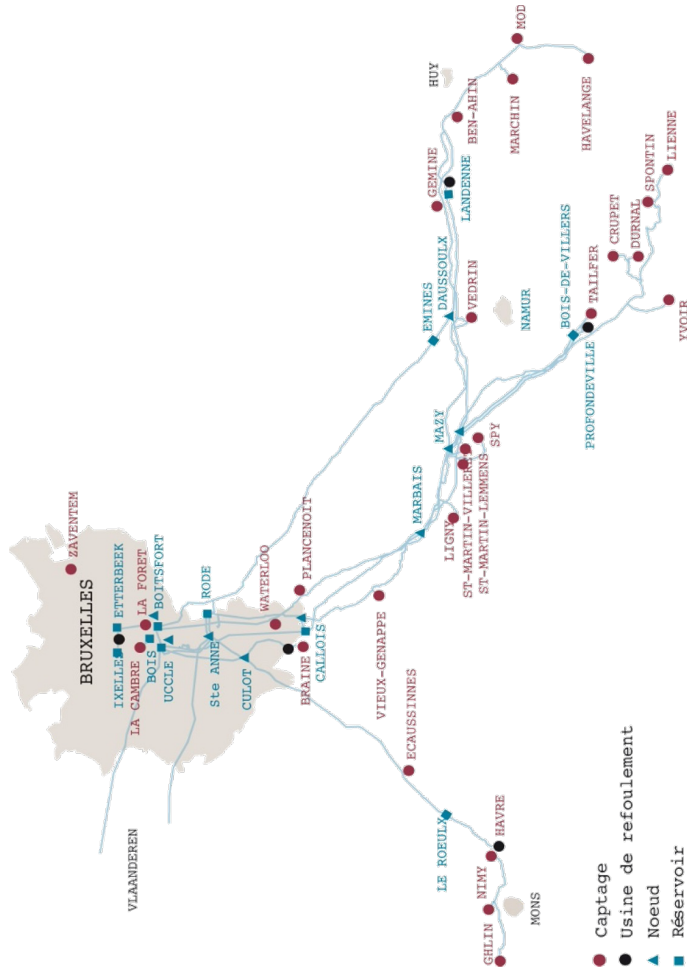
- a. Types de captage
- b. Régimes de fonctionnement
- c. Réseau d'adduction interconnecté et souvent dédoublé
- d. Réservoirs de stockage
- e. Réseau de répartition interconnecté

Les caractéristiques techniques

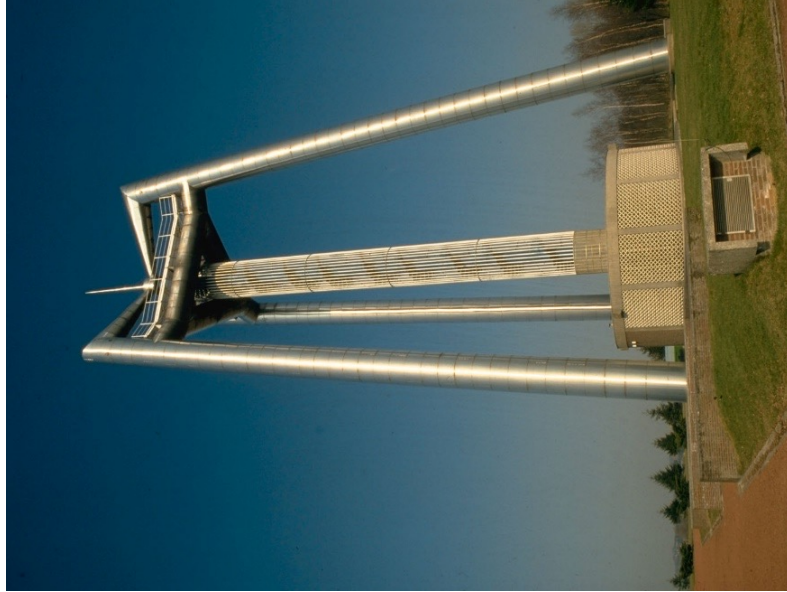
- **c.** Réseau d'adduction interconnecté et souvent dédoublé -

Réseau d'adduction

- 518 km de réseau d'adduction interconnecté, sous pression et gravitaire
- Nœuds de jonction : Mazy, Culot, Sainte-Anne, Daussoulx
- Usines de refoulement permettant d'envoyer des eaux d'une ligne d'adduction vers une autre: Profondeville et Landenne



- Les caractéristiques techniques
- *c. Réseau d'adduction interconnecté et souvent dédoublé* -



Tripode de Mazy



Pomperie de Mazy

Les caractéristiques techniques

- a. Types de captage
- b. Régimes de fonctionnement
- c. Réseau d'adduction interconnecté et souvent dédoublé
- d. Réservoirs de stockage
- e. Réseau de répartition interconnecté

Les caractéristiques techniques

- *d. Réservoirs de stockage* -

Type de réservoirs	Réservoirs	Volume
Réservoirs de tête d'adduction		
	• Bois-de-Villers	2 x 25.000 m ³
	• Le Roeulx	2 x 20.000 m ³
	• Emines	7.500 m ³
Réservoirs de tête de répartition		
	• Callois	2 x 24.000 + 2 x 36.000 m ³
	• Uccle	2 x 25.000 m ³
	• Boitsfort	4 x 12.500 m ³
	• Rode	3 x 25.000 m ³
	• Ixelles	2 x 10.000 m ³
	• Etterbeek	1 x 18.000 m ³
	• Bois de la Cambre	2 x 4.000 m ³
Réservoirs du réseau de répartition		
	• Mutsaert	2 x 5.400 m ³ + 2 x 2.000 m ³
	• Linthout	2 x 7.500 m ³
	• Tervuren	2 x 2.000 m ³

Les caractéristiques techniques
- *d. Réservoirs de stockage* -



472.300 m³

Capacité totale de stockage

= 1,5 jour de consommation

Les caractéristiques techniques

- *d. Réservoirs de stockage -*



Réservoirs de Callois



Réservoir d'Etterbeek

Les caractéristiques techniques

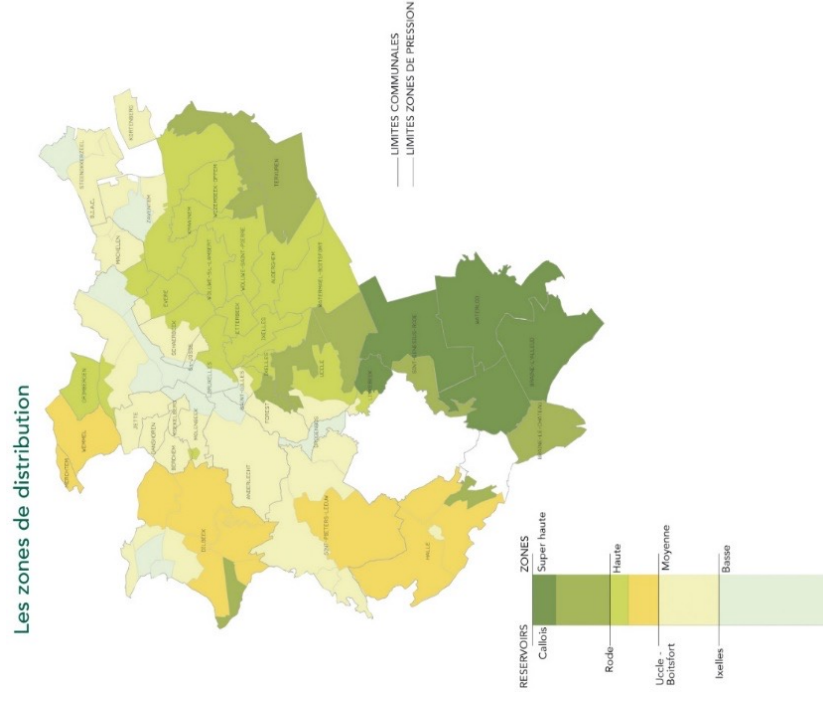
- a. Types de captage
- b. Régimes de fonctionnement
- c. Réseau d'adduction interconnecté et souvent dédoublé
- d. Réservoirs de stockage
- e. Réseau de répartition interconnecté

Les caractéristiques techniques

- e. Réseau de répartition interconnecté -

Réseau de conduites de gros diamètres partant des réservoirs de tête situés à Boitsfort, Uccle, Callois, Rode et Ixelles pour alimenter entre 2 et 8 points de fourniture dans chaque commune bruxelloise ainsi que dans les communes flamandes de la périphérie, soit:

- **233 km** de conduites
- **4 zones** d'alimentation
 - zone super haute
 - zone haute
 - zone moyenne
 - zone basse car les communes alimentées sont entre 20 m et 110 m d'altitude



Un appareil de production robuste et fiable permettant à VIVAQUA de sécuriser la fourniture à tous ses clients



Un appareil de production **robuste**
et fiable *ou* VIVAQUA, un producteur
d'eau robuste et fiable

1. VIVAQUA et la fourniture d'eau en gros
2. Caractéristiques techniques
3. Politiques volontaristes
4. Gestion opérationnelle 24H/24H

Politique volontariste

- a. Achat de zones de prévention
- b. Un laboratoire VIVAQUA
- c. Une politique de maintenance, autonomie et réserves
- d. Toutes les compétences au sein de VIVAQUA

Politique volontariste

- a. Achat de zones de prévention
- b. Un laboratoire VIVAQUA
- c. Une politique de maintenance, autonomie et réserves
- d. Toutes les compétences au sein de VIVAQUA

Politique volontariste

- *a. Achat de zones de prévention* -

- VIVAQUA, précurseur dans ce domaine, investit encore et toujours dans la protection de la ressource.
- 1ère zone officiellement arrêtée en Région wallonne = le captage VIVAQUA de Marchin (en 1999)

Pour rappel...

Législation, en Région wallonne (1990) et bruxelloise (2002)

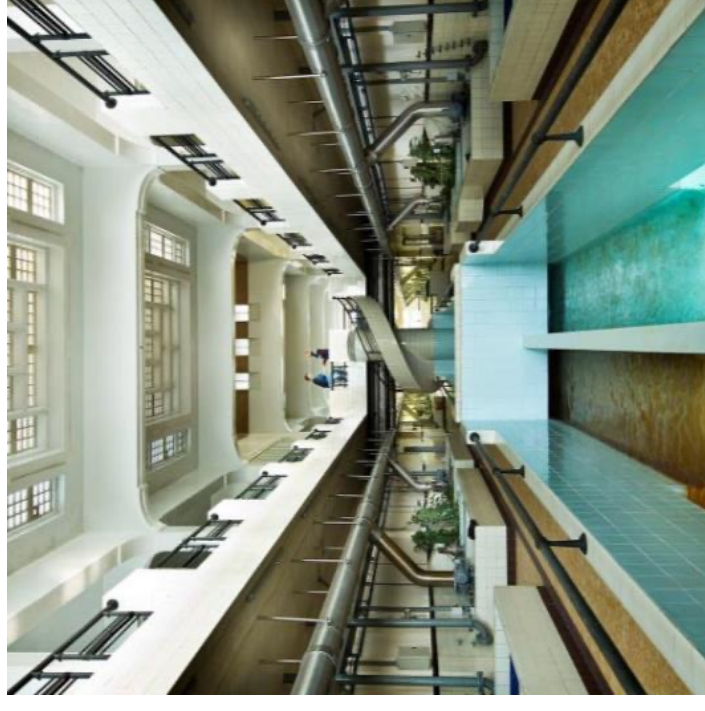
- But: Protéger la ressource aquifère
- Types de zone: zones I, IIa, IIb et III
- Conséquences: Réglementation des activités dans le périmètre de ces zones ; mise en conformité des habitations (citernes hydrocarbures,...)
- Financement : SPGE (Région Wallonne)



Politique volontariste

- *a.* Achat de zones de prévention -

- En 2024, le montant des **taxes et redevances wallonnes** sur prises d'eau potabilisable payé par VIVAQUA était de **18,9 millions €** dont :
 - contribution au Fonds de Protection des Captages (SPGE) (**0,0744 €/m³** d'eau produite)
 - contribution de prélèvement eau potabilisable (SPW) (**0,0875 €/m³** produit en 2024)
 - contribution de prélèvement eau non potabilisable (SPW) (montant indexé varie de **0,0387 €/m³** à **0,1162 €/m³** en 2024)



Politique volontariste
- *a*. Achat de zones de prévention -

- Entre 1992 et 2024, VIVAQUA a versé des contributions et taxes à la Région wallonne pour un total de **440,4 millions €**
- Entre 1999 et 2024, VIVAQUA a bénéficié d'un financement de la part de la SPGE d'études ou travaux pour **17,7 millions €**.



Politique volontariste
- *a. Achat de zones de prévention* -

Propriétés acquises par VIVAQUA pour protéger ses captages:

- Modave 450 Ha
- Nimy 75 Ha
- Plancenot 18 Ha
- Crupet 12 Ha



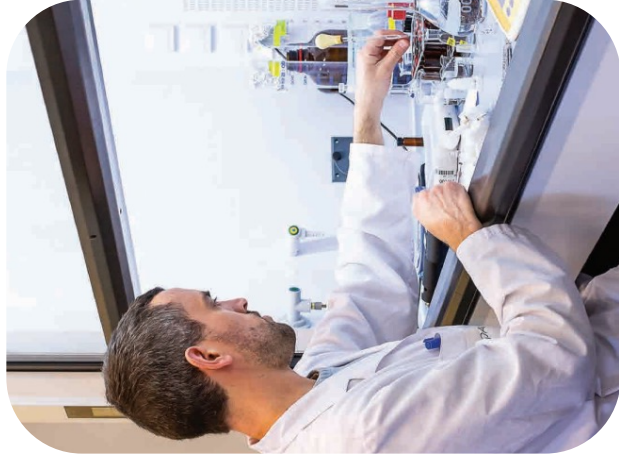
→ Superficie totale de **1.184 Ha** dont 800 Ha boisés

Politique volontariste

- a. Achat de zones de prévention
- b. Un laboratoire VIVAQUA
- c. Une politique de maintenance, autonomie et réserves
- d. Toutes les compétences au sein de VIVAQUA

Politique volontariste

- *b. Un laboratoire VIVAQUA -*



- Législations européenne & régionales
- Plus de 50 critères chimiques et microbiologiques = paramètres (nitrates, organoleptiques, métaux lourds, anions, cations, solvants chlorés, pesticides, radioactivité,...)
- Contrôle de la qualité d'eau
- Suivi et interprétation
- Conseil
- Conception & développement
- Veille technologique
- Analyseurs en continu de la qualité de l'eau

Politique volontariste
- *b. Un laboratoire VIVAQUA -*



Accréditation ISO 17025

ISO 9001

Agréments régionaux en Wallonie et à Bruxelles

Agrément fédéral AFCN

Dans le scope de la certification ISO 27001
(cybersécurité)

Politique volontariste

- a. Achat de zones de prévention
- b. Un laboratoire VIVAQUA
- c. Une politique de maintenance, autonomie et réserves
- d. Toutes les compétences au sein de VIVAQUA

Politique volontariste

- c. *Une politique de maintenance, autonomie et réserves* -



- Maintenance préventive des équipements électromécaniques
- Autonomie en énergie et en réactifs
- Réserve de production
- Visites périodiques des ouvrages, manœuvres de vannes
- Drills de télétransmission
- Pièces de rechange

Politique volontariste

- a. Achat de zones de prévention
- b. Un laboratoire VIVAQUA
- c. Une politique de maintenance, autonomie et réserves
- d. Toutes les compétences au sein de VIVAQUA

Politique volontariste

- *d. Toutes les compétences au sein de VIVAQUA -*

- Exploitants de terrain, Surveillants de zone
- Electriciens, mécaniciens →  **Pénurie**
- Echantillonneurs et chimistes
- Machinistes formés en interne
- Métiers de travaux publics et génie civil

... pour ne pas dépendre de la sous-traitance en cas d'urgence



Politique volontariste

- *d. Toutes les compétences au sein de VIVAQUA -*



Local de désinfection

Excepté les équipements
achetés, tout ce que vous voyez
est fait en interne VIVAQUA

Un appareil de production robuste et fiable permettant à VIVAQUA de sécuriser la fourniture à tous ses clients

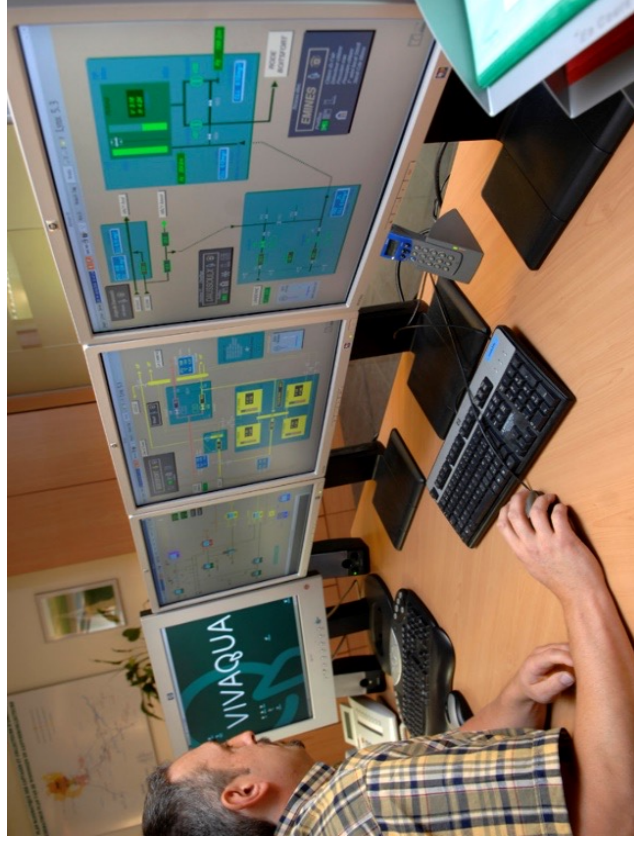


Un appareil de production **robuste**
et fiable *ou* VIVAQUA, un producteur
d'eau robuste et fiable

1. VIVAQUA et la fourniture d'eau en gros
2. Caractéristiques techniques
3. Politiques volontaristes
4. Gestion opérationnelle 24H/24H

Gestion opérationnelle 24H/24H

1



Le Dispatching central
au siège social, sécurisé

2



La Garde centrale au Centre
Technique du Linthout, sécurisée

Gestion opérationnelle 24H/24H

3



Tous les rôles clés de l'appareil de production sont de garde et appelable 24h/24h

Surveillants de zone

Electriciens

Mécaniciens

Chimistes

Génie civil

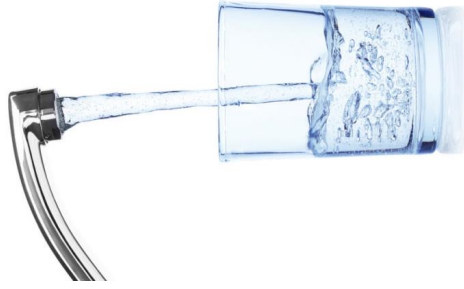
Ingénieurs

...

Conclusion

Conclusion

En 134 ans, aucune rupture d'approvisionnement en eau potable



Au cours du temps VIVAQUA a investi et mis en place un outil de production permettant d'offrir à tous ses clients une eau potable :

- En quantité
- En qualité
- En confort (pression)
- Avec un niveau de sécurisation inégalée
- Cybersécurité: certification ISO 27001